

# Assistant familial

**L'assistant familial** accueille, à son domicile, des enfants, des adolescents ou de jeunes majeurs confiés par le service de l'aide sociale à l'enfance. Il leur prodigue des soins et effectue les tâches nécessaires à leur développement physique, intellectuel, et affectif.

## Le métier

L'assistant familial est très autonome dans l'organisation de la vie quotidienne, en cohérence avec le projet éducatif global. Il fait partie d'une équipe pluridisciplinaire. Il travaille à son domicile, tous les jours, 24 heures sur 24. Il doit faire preuve d'une grande disponibilité, et a un devoir de confidentialité. Cet accueil est organisé au titre de la protection de l'enfance.

## Les activités

- Gérer la vie quotidienne de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte
- Mettre en place un cadre d'expression et éducatif
- Aider à l'expression de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte
- Suivre la scolarité
- Intégrer l'enfant, l'adolescent ou jeune adulte dans la vie sociale et professionnelle
- Transmettre des informations sur la situation de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune adulte à la circonscription référente

Le recrutement sur ce métier nécessite l'obtention de l'agrément d'assistant familial.

SOLIDARITÉ  
COLLÈGES  
DÉVELOPPEMENT  
LOCAL  
INFRASTRUCTURES  
ET TRANSPORT  
ÉCONOMIE  
SPORT  
CULTURE  
TOURISME